

Conseil municipal de FENETRANGE

Département de la Moselle

Date de convocation : 21/05/2026

Date d'affichage : 28/05/2026

Nombre de conseillers élus : 15.

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 10

Délibération n°57210-2026/35

Séance du 26 mai 2026, à 19h30

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni à la mairie en séance publique, **sous la présidence de M. Benoît PIATKOWSKI, Maire.**

Conseillers présents : Gertrude BENOIST, Joël BOMMENSATT, Pascal DASTILLUNG, Martine DEVOT, Damien FISCHER, Marie-Hélène PIGNON, Dominique RUPP, Evelyne SLAMA, Christian WALKER

Conseiller absent : Jérémy BERTSCHY, Chantal FRANTZ (pouvoir donné à Martine DEVOT), André Gérard HORVAT (pouvoir donné à Pascal DASTILLUNG), Dominique SELMER (pouvoir donné à Damien FISCHER), Nathalie SCHMIDT (pouvoir donné à Hélène PIGNON).

Secrétaire de séance : Mme Evelyne SLAMA

Demande de subvention DETR église protestante

Dans le cadre de la réhabilitation de l'église protestante en secteur protégé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge le Maire ou son représentant d'élaborer **le dossier de demande de subvention DETR** pour le projet de réhabilitation de l'église protestante

Le **montant total des travaux éligibles s'élève à 190 141,00 € HT** Montant de la subvention demandée : **95 070,00 € HT soit 50%.**

Unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant Monsieur le Maire de Fénétrange dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet <https://www.telerecours.fr/>

Le Maire
Benoît PIATKOWSKI

Le secrétaire de séance,
Mme Evelyne SLAMA